

26-23

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 12 - Présents : 11 - Votants : 11

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

Date de convocation

22 septembre 2023

Date d'affichage

22 septembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt trois, le 29 septembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Christelle PERRIN, M. Pascal GALLIOT, M. Jean-Pierre SCHWARTZ, Mme Patricia FALLENOT, M. Sébastien GADOT, M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à Sébastien GADOT), M. Fabien BARI (donne pouvoir à M. Pascal GALLIOT) Mme Pamela GRIDEL (donne pouvoir à M. Samuel GOMES).

Absents : Mme Joëlle TSCHUDI.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

**VOTE POUR LES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES AINSI QUE DE LA MISE EN CONFORMITÉ DES SANITAIRES
POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
Délibération N°26-23**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la salle des fêtes doivent être étudiés ainsi que le nombre de location alloué aux élus et aux agents.

En effet, afin d'optimiser au mieux la location de la salle des fêtes et générer des recettes de fonctionnement, il est proposé de revoir les tarifs de location pour la soirée du Nouvel An, de privilégier la location aux particuliers pour cette soirée ainsi que pour les week-end, et de réviser le nombre et le prix de location pour les élus et les agents.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants par location:

- Personnes extérieures à la commune : 370€/ week-end,
- Habitants de la commune : 230€/week-end - 115€/la journée - 106€/soirée en semaine,
- Décès : 46€ les extérieurs, gratuit pour les habitants,
- Associations communales : 5 locations gratuites annuelles ensuite 50 €,
- Soirée du Nouvel An : 450 € (particuliers, élus et agents),
- Elus et agents : 3 locations maximum annuelles à 60 €,

- Cautions : 370€ (annulation/dégradations) et 250€ (ménage).

Les chèques de contrat de location ainsi que ceux de caution sont à libellés à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Maire rappelle également la nécessité de se mettre en conformité avec les sanitaires suite au courrier de Monsieur le Préfet et à la visite de l'inspectrice accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), de la Préfecture du Doubs.

Monsieur le Maire propose de lancer une procédure de mise en concurrence pour les travaux à réaliser, de transmettre avant le 31 décembre 2023 au plus tard, les éléments à la préfecture pour les autorisations de travaux et le dossier complété à la commission de contrôle des accessibilités des ERP.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture du Doubs au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR : 11

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à consulter et signer les devis de travaux de mise en conformité,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention,
- DE MODIFIER le règlement du contrat de la salle des fêtes.
- DE TRANSMETTRE les tarifs au Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 29 septembre 2023 et publication ou notification le 29 septembre 2023

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BADEVEL' with the number '25490' at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Samuel GOMES